Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-009-19831/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association RisingSud et paiement de la cotisation 2026 - MGDIS n°14795

164885

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) et l'Agenda de développement économique de la Métropole ont été conjointement votés par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en juin 2022.

La stratégie régionale vise à conforter et développer les entreprises innovantes dans les domaines à forte croissance, dynamiser les industries traditionnelles par l'innovation et l'ouverture à l'international, dynamiser les filières d'excellence, développer et valoriser l'attractivité du territoire régional, réussir la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, l'agence de développement régional RisingSud a pour objectif de mettre en synergie, au service du développement économique régional, les acteurs économiques du territoire.

Dans une logique d'optimisation des moyens, l'agence est mobilisée pour mutualiser les ressources des acteurs publics au bénéfice de l'écosystème régional d'appui au développement économique et pour ce faire, a décidé d'ouvrir sa gouvernance aux métropoles de son territoire, mais aussi à ses acteurs économiques.

Cette association vise à offrir une solution opérationnelle pour accélérer le développement économique du territoire régional dans les champs de l'innovation, du soutien aux entreprises et aux filières d'excellence, de l'internationalisation et de l'attractivité régionale et de l'innovation au sein des entreprises. Ses actions participent pleinement à renforcer les actions entreprises par la Métropole dans le cadre de sa stratégie d'attractivité.

RisingSud intervient de manière opérationnelle en participant à la mise en œuvre de la politique publique de développement économique, d'attractivité et d'accompagnement des entreprises, décidée par le Conseil Régional.

Les actions de l'agence s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général, en appui et en déploiement des grandes orientations de la politique régionale de développement économique et de soutien à l'innovation décidées par le Conseil Régional dans son rôle de chef de file.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a intégré la gouvernance de RisingSud au sein du collège 2 en 2021. Cette adhésion prévoit le versement d'une cotisation annuelle de la Métropole de 10 000 euros. Il convient donc d'approuver le paiement de cette cotisation pour 2026, dossier MGDIS n°14795.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ATCS 007-9576/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Rising Sud ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action de RisingSud contribue à l'attractivité du territoire conformément aux objectifs de l'Agenda du développement économique ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RisingSud ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2026, d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire «4DATR».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux Entreprises et au monde économique, Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026